

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 044-214400756-20260305-28_2026-DE

<u>Nombre de conseillers</u> en exercice14 présents.....9 votants.....9
--

L'an deux mil vingt-six, le **CINQ MARS**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	PIERRISNARD Béatrice	LE BOULER Cédric	CHIRADE Brigitte	HAMON Sylvain
GRIMAUD Sylvie	MARTIN Yves	HUGRON Dominique	BOMMÉ Jean-Paul	

ABSENTS EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy ; RAIMBAUD Nelly ; GUILLEMOT Tatiana ;

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PIERRISNARD Béatrice

OBJET :

28/2026

ACQUISITION DE LA PARCELLE AA 199 RUE DE LA CHESNAIE

Par courrier en date du 23 février 2026, M. MOREAU Roger accepte de céder la parcelle AA 199 de 350 m² au prix de 5,50 € du m², soit 1 925 € nets vendeur.

Cette parcelle, classée en emplacement réservé au PLU, intéresse la commune car son acquisition permettrait à terme d'accéder à des parcelles situées en zone 2AUa, qui ont donc vocation à être urbanisées dans le futur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de l'acquisition de la parcelle AA 199 pour 1 925 € auprès de M.MOREAU Roger avec frais notariés à la charge de la commune
- AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer l'acte correspondant
-

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ